L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 13 JUIN.

FEUILLETON.

LES

ASSASSINS DU LIBAN,

ROMAN HISTORIQUE,

Par HENRI AUGU.

DEUXIÈME PARTIE.

LE VIEUX DE LA MONTAGNE

V.

LA TOILETTE DE LA BELLE ADIGUÉ.

(Suite.)

—Aperçois tu le sycomore indiqué? demanda Rivolet derrière le jardin.

—Il me semble, Charles, que le voilà à une trentaine de pas devant nous.

—Et le petit pont, le vois-tu?

—Pas encore, répondit Martial.

Ce dernier s'arrêta tout à coup et prêta l'oreille.

—Qu'y a-t-il? dit le lieutenant des guides.

—C'est drôle...... Là, derrière ce vieux mur en ruines, qui paraît avoir fait partie d'anciennes fortifications....

—De celles des Croisés, sans doute, maîtres de Ptolémaïs.... Qu'as-tu entendu?

—Comme le bruit d'un fourreau de sabre frôlant la pierre.

—Bah! quelque gros lézard, sans doute, qui s'est attardé à la recherche des mollusques, et qui regagne sa crevasse.

—On n'entend pas courir un lézard.

—Si fait: les écailles de sa queue frappent le mur.

—Ah! voici le pont, et la merveille de grès blanchâtre: je vois la porte de chêne.

—Enfin, nous y sommes.... Franchissons le pont!

Charles Rivolet marcha le premier, Martial suivit. Le premier frappa ainsi les trois coups recommandés.

Mais tandis que nos deux amoureux écoutaient, l'oreille contre la porte, une douzaine d'ombres silencieuses sortirent de derrière la muraille en ruine et se glissèrent jusqu'à eux.

En un instant, avant que les Français eussent même eu le temps de se reconnaître et de faire usage de leur poignard ou de leurs pistolets, ils furent enlacés, bâillonnés, entortillés, garrottés, les bras au corps, absolument comme ces vieilles momies des hypogées et des nécropoles de la Thébaïde.

On les entraîna en silence.

Au moment où les deux jeunes gens et ceux qui les avaient surpris allaient disparaître derrière un angle du mur, la porte du jardin s'ouvrit.

Trois femmes s'y montrèrent et poussèrent aussitôt un cri strident.

A la lueur de la lune, elles avaient reconnu les hommes qui emmenaient Rivolet et Martial.

C'étaient les eunuques du sérail, Defteratus en tête.

Elles refermèrent la porte et regagnèrent les appartements du sérail.

L'une d'elles pleurait et sanglotait; une autre levait les bras au ciel, implorait Allah et épuisait tout le vocabulaire de la désolation en usage chez les musulmans. La troisième cherchait à consoler, soutenait la marche chancelante de la jeune éplorée et disait de ne pas désespérer.

Quant aux conséquences, ils rentrèrent au palais par une porte particulière, gagnèrent le bâtiment qui servait de caserne aux déhlis, descendirent leurs prisonniers dans des caveaux servant de cachots aux victimes de Djezzar, et les y jetèrent sans autre formalité.

Un corridor voûté et sinueux, éclairé par une lampe fumeuse, régnait le long des cabanons, et aboutissait à la salle de torture.

Un Albanais, le mousquet chargé, s'y tient constamment en précaution à peu près superflue, tant les cachots de Djezzar ont de solides portes en chêne du Liban, et ces portes d'énormes verrous.

Nos malheureux officiers passèrent une partie de la nuit dans le triste cachot, maudissant leur sort. Puis ils s'endormirent sur la paille qu'on leur avait jetée dans un coin, avec une cruche d'eau, après les avoir désarmés et délivrés de leurs liens.

—Ah! mon pauvre Martial, avait dit Rivolet avant de fermer la paupière, nous voilà dans la gueule du loup. Si quelque puissante fée ne vient pas nous délivrer, c'en est fait de nous.

—Rivolet! réplique le lieutenant de carabiniers, quelque chose me dit que nous en échapperons.

—Ainsi soit-il! marmotta l'officier des guides en se tournant vers la muraille.

Le lendemain, un peu avant midi, c'est-à-dire avant l'heure du dîner à laquelle le pacha Djezzar depuis quelque temps se rend au harem, plusieurs esclaves noires et blanches sont réunies dans la salle de repos des bains.

Cette salle est entièrement blanche, dallée en marbre; avec un bassin d'eau vive et jaillissante au milieu, éclairée par en haut et tout entourée d'estrades recouvertes de tapis, sur lesquels sont dressés des lits de repos et des piles d'oreillers pour s'appuyer en tous sens.

Les esclaves viennent d'apporter des corbeilles où sont des ajustements, des parures, des bijoux et des fleurs, ainsi que de jolies cassettes en bois de senteur qui renferment des cosmétiques s'appliquant à toutes les parties du corps, et de petites boîtes d'argent contenant des essences précieuses.

L'une dispose des miroirs, l'autre des chemises de gaz parfumées, la troisième prépare des boissons rafraîchissantes. Celle-ci essuie l'éventail, celle-là arrange les oreillers.

Un battement de mains s'est fait entendre dans une pièce contiguë, qui est l'étuve.

A ce signal, deux Abyssines noires, mais charmantes de visage, aux cheveux frisés plutôt que laineux, s'élancent dans le caldarium, d'où s'échappe aussitôt une bouffée de vapeur aromatisée.

Bientôt il en sort trois femmes.

L'une paraît âgée d'une trentaine d'années; sa beauté est admirable.

Elle a le pur profil oriental, et sa longue chevelure noire tombant jusqu'aux genoux, suffirait pour voiler son corps, digne de servir de modèle au statuaire. Son port et son attitude sont ceux de Pallas, dirait un classique. Judith se parant et prête à se rendre au camp d'Holopherne, devait avoir ces traits et cette noble démarche.

Sa peau, il est vrai, a la blancheur des Chrétiennes; mais ce n'est pas le type des beautés du Caucase. Elle rappelle plutôt la merveilleuse Rachel, fille de Laban, pour laquelle l'amoureux Jacob consentit à servir son oncle pendant quatorze années.

Cette femme, c'est Adigué, la kadine favorite du pacha Djezzar.

Des deux autres, l'une est blonde, svelte et gracieuse, l'autre a la perfection des beautés circassiennes, un ovale de figure de la plus pure régularité, les cheveux noirs comme la kadine, des yeux taillés en amande et au regard profond, des perles pour dents, le teint rosé de la vierge pudique.

On a deviné Louise et Zaïra.

Les esclaves s'empressent aussitôt autour des trois baigneuses, qui prennent des mains des noires Abyssines les chemises de gaze blanche, et s'en revêtent.

Adigué et ses jeunes compagnes se couchent sur les lits de repos. On leur présente d'abord le sorbet froid, puis le café brûlant et le narguilé au long bout d'ambre.

Mais Louise Rivolet refuse l'élégante pipe. Elle s'étend et s'endort.

La Servienne, tout en fumant, goûte le repos sans dormir; elle se livre aux douceurs du kief, du *far niente* des Orientaux.

Les genoux relevés, les pieds jouant avec leurs babouches brodées, la tête soutenue par ses deux mains, qui se joignent sur le sommet et appuyée sur un coussin, elle rêve, à qui? Elle préfère ce rêve à tout, sur elle a refusé de se livrer aux soins des esclaves chargées de la toilette.

Mais autour de la kadine, toutes papillonnent. On lui tient le miroir, on l'enduit de cosmétiques, on la couvre d'essences.

C'est le henné qui teint de rouge les ongles et la plante des pieds; le riba, condiment à base d'antimoine, au moyen duquel on donne aux cils et aux sourcils la teinte d'un noir bleu, qui rend les yeux si expressifs et si doux. Cette boîte contient le sari, pommade composée de litharge et de réalgar, pour faire tomber le duvet de la peau. Les crèmes de sandal, de rose et de jasmin ont leur tour. Enfin, viennent le rouge et le talc pour donner à la peau l'onctueux de l'ivoire poli.

Les femmes de l'Orient reconquièrent de la sorte la fraîcheur et les formes de l'enfance.

Ces soins délicats terminés, on orna d'anneaux d'or les chevilles et les bras de la belle Adigué. On attacha à ses oreilles des pendeloques de perles du plus bel orient et d'une transparence opaline. A son cou, on suspendit, par quatre tours, un long collier également de perles, véritables parangons aux reflets irisés et chatoyants. Des bagues garnies de diamants, de rubis, d'émeraudes et de turquoises couvrirent ses doigts. Des anneaux d'or poli prenaient la fine cheville, les jambes et la peau satinée des bras se guêtre élégant.

On lui natta sa longue et luxuriante chevelure, mais au lieu du tarbouche, on posa sur la tête de la kadine une couronne de fleurs, choisies par elle-même et à dessein dans les parterres du jardinier hollandais.

Parmi ces fleurs brillait la rose; l'acacia blanc et l'hépatique purpurine s'y mariaient agréablement à de petites baies de houx.

Enfin elle revêtit un caleçon de satin rose aux larges plis et ne tombant que jusqu'au genou, et par-dessus une sorte de tunique blanc, ajustée à la taille, également de satin, très échancrée sur le sein, soutachée d'argent et brodée de semence de perle. Un cachemire blanc de la plus grande finesse, si souple et si léger qu'on l'eût dit formé de feuillettes du jasmin, quand, sous le souffle du zéphir, elles tombent comme des flocons de neige, lui ceignit les reins mollement cambrés. Des manches de la tunique étaient fendues, pour laisser voir le bras, blanc comme l'albâtre.

Ainsi parée, la belle Adigué rendit le miroir, se leva et fit quelques pas. Dans sa marche majestueuse, les corps de la blanche Circassienne répandait autour d'elle les plus suaves émanations.

Toutefois, ce n'était pas la démarche lourde et énervée d'une femme élevée dans le harem. La majesté de port était adoucie, relevée par une gracieuse désinvolture, toute française, et par je ne sais quoi de serveux qui dénotait une enfance ou une jeunesse pleine de mouvement et d'exercices fortifiants.

Elle se tourna vers Zaïra, et, avec un sourire qui montra deux rangées de perles enchâssées dans du corail, elle demanda:

—Suis-je bien comme cela?

—Vous êtes belle, ô celti, comme une houri du Prophète, répondit avec admiration la jeune Servienne, et la douce brise, quand elle se joue dans les jardins embaumés de Rosette la Secrète, ne saurait plaire plus que vous à l'homme que vous approchez!

La kadine répliqua avec un mouvement d'orgueil:

—Il peut venir maintenant, mon seigneur et maître: je l'attends.....

Puis elle posa un doigt sur ses lèvres.

—Espoir! ajouta-t-elle avec un sourire de confiance.

Suivie de quatre esclaves, la kadine Adigué se rendit ensuite à son divan, où Djezzar allait venir lui faire visite et sans doute dîner avec elle.

Les autres femmes procédèrent à la toilette de Zaïra et de Louise Rivolet.

Le pacha trouva son épouse couchée sur le divan moelleux.

—Vous êtes belle aujourd'hui, celti! dit-il en s'approchant.

—Ne le suis-je pas toujours? répondit Adigué en souriant, comme une femme sûre d'elle-même et de l'influence qu'elle exerce.

Djezzar lui présenta la main, qu'elle prit pour la passer sur son cœur et sur sa tête, comme témoignage de tendresse et de soumission. C'est le salut oriental que femmes et enfants adressent à leur époux et père.

Mais le vieillard, charmé, saisit à son tour la main de son épouse, et la pressa contre ses lèvres.

—Mais c'est pour vous, Ahmet, reprit-elle, que je me suis si bien parée aujourd'hui.

—Le vizir en suis à peine.

—Vous cachez, Ahmet! vous devinez que j'ai une grâce à vous demander.

—Ces Français sont coupables, Adigué! doublement coupables, d'abord pour avoir pénétré dans Acre, ensuite.....

—Vous m'avez devinée sans peine..... mais je vous arrête, seigneur: c'est avec mon autorisation qu'ils étaient venus à la porte du jardin pour y pénétrer. L'un est le frère de la Française blonde.

—Je le sais.

—Vous avez lu la lettre!

—Je l'ai lue..... et relue.

—Les punirez-vous, lorsque moi seule je suis coupable d'avoir voulu leur parler? Tranquillisez-vous: bien qu'il fît nuit, l'ennui gardé mon voile.

—Je n'en doute point.

[illegible] légèrement au bout des orteils, et le contour des fleurs dont elle était ornée se répandit autour d'elle.

—Voyez-vous cette couronne, Ahmet? demanda la kadine, en découvrant l'ivoire de ses dents et en montrant les fleurs.

—J'en admire l'arrangement, chère celti!

—Vous admireriez encore davantage, si vous connaissiez la signification de ces fleurs, et la pensée qui m'a guidée en les choisissant. Mais vous êtes plus instruit dans le métier des armes, chère vizir, que dans le langage des fleurs.

—C'est vrai, j'en conviens sans peine.

—Eh bien! sachez que j'ai voulu faire un *sélam* à votre intention, un bouquet symbolique.

—Comme nos jeunes amans de l'Orient.

—Absolument. Voulez-vous, Ahmet, que je vous explique le sélam de ma couronne?

—Volontiers. Je suis tout oreilles.

Le vieux pacha s'accroupit sur un coussin, aux pieds de sa kadine, posa ses mains jointes sur les genoux d'Adigué, et, les yeux dans les yeux, il écouta.

—Les roses, cher Ahmet, dit la kadine, signifient que je me fais belle pour vous plaire.....

Le vizir fit un petit mouvement de tête approbateur.

—L'acacia représente le pur sentiment qui nous unit.

Ahmet eut un singulier sourire.

—Cette fleur d'oranger pourrait dire que votre épouse, ô vizir, sera toujours chaste et fidèle.

—Et ces petites baies charmantes? demanda Ahmet.

—Ce sont les fruits du houx: elles indiquent que je suis prévoyante, prudente, et que vous devez toujours m'écouter, Ahmet! pour avoir également ces qualités.

—Prudent! je le suis. C'est pourquoi...... Mais achevez l'explication de votre *sélam*.

—Voyez-vous cette petite ombelle de fleurs jaunes étoilées?

—Je la vois: elle sied merveilleusement à votre belle chevelure noire, ô celti!

—C'est la fleur de cornouiller, dont le fruit sert à préparer nos sorbets. Savez-vous ce qu'elle signifie?

—Je suis curieux de l'apprendre.

—Elle invite au calme et à la patience, et non à la colère et à la précipitation, lorsqu'on veut qu'une entreprise dure, qu'un règne, soit heureux, ou que l'empire qu'on veut fonder prospère et devienne puissant..... Me comprenez-vous, Ahmet?

Le farouche vieillard ressemblait en ce moment à un enfant émerveillé aux contes de sa nourrice. Malgré la leçon que renfermait le *sélam* de sa chère Adigué, il y prenait un plaisir naïf.

—Vous qui savez si bien faire parler les fleurs, celti, reprit Djezzar, dites-moi un peu par quelle fleur vous traduiriez: *Votre présence me ranime*.

—Par le romarin à la cime odorante.

—Et ceci: *Mais c'est en vain, l'âge me glace*.

—Par l'agnus-castus aux fleurs de pourpre..... Mais qu'avez-vous, Ahmet?

—Je soupire, répondit le vieillard en fermant les yeux, comme si la beauté splendide de sa jeune épouse lui faisait mal à voir.

—Ne possédez-vous pas mon cœur? demanda-t-elle en lui pressant les mains.

(*A continuer.*)

Médicaments.

Pilules Cathartiques d'Ayer

MEDICAMENT LAXATIF.

Il n'est peut-être pas de médicament dont la nécessité se fasse aussi universellement sentir et il n'en est pas qui ait été aussi universellement adopté que ces Pilules, pour agir doucement d'un [illegible] La raison de sa popularité s'explique par sa supériorité sur tous les remèdes de ce genre. Les personnes qui en ont fait l'essai savent qu'elles leur doivent leur guérison; celles qui ne les ont pas employées n'ignorent pas qu'elles guérissent leurs voisins et leurs amis et tout le monde sait que ce qu'elles font une fois elles l'accomplissent toujours.

Nous avons des milliers de certificats, mais les guérisons sont connues du voisinage et nous n'avons pas besoin de les publier. Convenant à tous les âges et à tous les climats, ne contenant ni calomel ni drogues délétères quelconques, chacun peut les prendre en toute sûreté. Leur couche de sucre en conserve la fraîcheur et en rend le goût agréable; étant purement végétales, elles ne sauraient faire de mal en quelques quantités qu'on les prenne.

Elles fortifient et purifient le sang en agissant puissamment sur les viscères intérieurs; nettoient l'estomac, les entrailles, le foie et les autres organes et, en rétablissant leur régularité de fonctions, préviennent ou sont la source première des maladies.

On trouvera sur l'enveloppe de chacune des boîtes les prescriptions pour les maladies suivantes:

Pour la **Dyspepsie** ou l'**Indigestion**, les **Langueurs** et le **manque d'appétit**, il faut en prendre modérément afin de stimuler l'estomac.

Pour les **Maladies de Foie**, les **Maux de tête bilieux**, la **Jaunisse**, la **Colique** et les **Fièvres bilieuses**, il faut en prendre raisonnablement afin de faire disparaître les obstacles qui occasionnent ces maladies.

Pour la **Diarrhée** ou la **Dyssenterie**, il n'en faut généralement qu'une légère dose.

Pour les **Rhumatismes**, la **Goutte**, les **Palpitations de cœur**, la **Gravelle**, les douleurs aux **Côtés**, au **Dos** et à l'**Aine**, il faut en prendre continuellement.

Pour l'**Hydropisie** ou les **enflures** on en prendra en grande quantité, il faut en prendre de fortes doses et fréquemment.

Pour les **Suppressions**, il faut en prendre une forte dose.

Après le **dîner**, il faut en prendre une ou deux, afin d'amener la digestion et débarrasser l'estomac.

Une dose, prise de temps en temps, fait fonctionner l'estomac, excite l'appétit et fortifie le système. Elles ont, conséquemment, leur avantage alors même qu'il n'existe aucune maladie sérieuse.

DR. J. C. AYER, Chimiste, A. des E.-U., à Lowell, Mass.

On vend les pilules d'Ayer chez

MM. E. J. Hart & Co., Wheelock Finlay & Co. dépôt de médicaments patentés de Fleming, à la Nouvelle-Orléans, et chez tous les droguistes.

1er juin—6m—R[illegible]

SUCCURSALE

— DES —

BAINS ELECTRO-CHIMIQUES

— DU —

DOCTEUR VERGNES,

Sous la direction d'ARTHUR FORTIER, Au No 237 rue Carondelet, coin St. Joseph.

CES Bains sont célèbres pour la guérison de personnes qui ont pris le mercure sous toutes ses formes—les pilules, le calomel, l'onguent mercuriel—ou ceux qui souffrent de l'absorption de substances délétères ou métalliques. Le succès en est surtout remarquable dans les cas de paralysie, rhumatismes, fièvres en frissons, dyspepsie, hydrocèles, affections nerveuses, débilité, **MALADIES CHRONIQUES**.

Et toutes les maladies auxquelles les dames sont sujettes.

Il y a un département spécial pour les dames.

8mai—1m

Tout le monde en prend.

AMERS DE BRADY, pour les familles.

LE MEILLEUR TONIQUE DU MONDE

QUI a remporté le premier prix aux foires de la Louisiane, du Kentucky, de l'Indiana, du Missouri, de l'Alabama, &c. A vendre par

J. B. VANHORN & CO.
50 Tchoupitoulas.

9juin—1m

TRAITEMENT
DES MALADIES SECRÈTES
ET
DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements Surtres Exéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOZ,
Pharmacien de l'Université de Paris.
Rue Conti et Bourgogne.

VERMIFUGE

DE

B. A. FAHNESTOCK.

Le Ver Solitaire est un des ennemis les plus cruels et les plus acharnés de l'homme; sa présence est accompagnée des symptômes les plus douloureux: Douleur sourde au front, étourdissement, pâleur et rougeur, alternativement; pâleur des lèvres, maigreur, nausée et appétit, alternativement; désir ardent d'avoir certaines nourritures, mauvaise haleine, gonflement du ventre, abattement et irrésistible nervosité.

Pourquoi donc ne pas avoir recours, contre ce dangereux ennemi, à un remède dont une expérience de nombre d'années a prouvé l'efficacité? Le VERMIFUGE de B. A. FAHNESTOCK, si l'on suit les prescriptions qui accompagnent chaque bouteille, cheminé infailliblement la destruction.

Il faut que l'acheteur examine attentivement chaque bouteille. Le nom de FAHNESTOCK, simplement, ne suffit pas; qu'il s'assure de la présence des initiales B. A. et qu'il refuse la bouteille qui ne les porte pas.

F. P. BUCONGE, Agent
rue de Chartres, No 89, Nlle-Orléans

L'ANTI PERIODIQUE,

OU

Tonique pour les Fièvres en Frisson,

Du Dr. F. WILHOFT,

Guérit invariablement de toutes les FIÈVRES MIASMATIQUES, savoir:

La Fièvre ou Frisson,
Les Frissons,
La Fièvre Congestive ou Fièvre Pernicieuse,
La Fièvre Rémittente Bilieuse.

C'est en outre le meilleur remède pour l'élargissement de la rate, la débilité générale et la névralgie périodique.

L'avantage qu'a l'Anti Périodique sur tous les autres remèdes de ce genre consistent dans le fait:

1. Qu'il coupe invariablement la fièvre et empêche le retour du septième, du quatorzième et du vingt-unième jour.

2. Qu'il ne produit, à la tête, aucun des symptômes que produit la quinine.

3. Qu'il peut être administré, sans crainte, aux enfants de l'âge le plus tendre.

4. Qu'il ne contient ni poison, ni arsenic, ni aucun autre poison minéral ou végétal.

A vendre par tous les droguistes et tous les marchands du Sud. Il est Pleinement Garanti pour la Guérison des Fièvres en Frisson, des Frissons, récurrente ou chroniques,—et l'on suit les prescriptions.

WHEELOCK, FINLAY & CO.
Seuls Propriétaires,
Nlle-Orléans, Lne.

16 avril—3m—[illegible]

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS

DENTISTE,

Cabinet et domicile, No 14 rue Baronne, [illegible] de Canal, près de Lopez.

Extraction de dents, [illegible]

Dr. MALONEY

DENTISTE,

No 268 rue St-André, près Magasins, (Quatrième District).

A[illegible] ses amis et au public qu'il pose des dentiers à $ [illegible]. Il arrange les dents [illegible] Le Dr. MALONEY A REMPORTÉ LE PREMIER PRIX—une médaille en or—pour le meilleur râtelier fait en Louisiane. Il réduit les vieux dentiers [illegible]

Changement de domicile.

J. A. CASABAVANE,

CHIRURGIEN DENTISTE

129.......RUE DU CANAL.......129

[illegible]

VAPEURS.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

[illegible]

Les nouveaux et splendides bateaux de cette ligne française partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

[illegible] LAFAYETTE, capt. Bocande, Samedi 22 juin
[illegible] Samedi 12 juillet

PRIX DU PASSAGE (compris le vin)
payable en or ou son équivalent en papier,
POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $140. Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:
Y compris le billet du chemin de fer délivré à bord
Première cabine, $145 | Seconde cabine, $88.
[illegible]

Les bagages seront expédiés pour Paris, [illegible]

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au consignataire [illegible]
L. GRAND & Cie,
agents par intérim, rue Carondelet. [illegible]

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle,

Partant du Pier No 45 North River, New-York,
TOUS LES SAMEDIS,
[illegible]

Vapeurs du [illegible]
PREMIÈRES CHAMBRES, PAYABLES EN OR.
A Queenstown et Liverpool, de New-York ... $100
A Londres, do ... 105
A Hambourg, do ... 110
Au Hâvre et à Brême, do ... 110
A Paris, do ... 115
ENTREPONT, PAYABLES EN MONNAIE COURANTE.
A Queenstown et Liverpool, de New-York ... $ 30
A Londres, ...
Au Hâvre et Paris, ...
A Brême ou Hambourg, ...
BILLETS PAYÉS D'AVANCE, DE LIVERPOOL OU QUEENSTOWN, (entrepont): $40, en monnaie courante. Il sera fait un escompte de 10 pour cent sur les billets de premières chambres, au retour.

Nous sommes prêts à vendre des traites à vue de 1 livre sterling et au-dessus sur la "Provincial Bank of Ireland et ses différentes succursales."

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
No 100, rue de la Commune.
3 sept—[illegible]

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Composée des steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L GRANT,	Capt. H. S. Quick.
CRESCENT CITY,	Capt. J. R. Eldredth.
SHERMAN,	Capt. W. P. Henry.
GEN'L MEANS,	Capt. A. W. Sampson.
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton.

partant de New-York et de la Nlle-Orléans.

Le steamer

CRESCENT CITY,
J. R. Eldredth Commandant

Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson, le SAMEDI, le 19 juin, à 8 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements. [illegible]

On signe des billets de connaissement avec Liverpool.

Pour fret ou passage, s'adresser à

WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 108.

Le UNITED STATES suivra et partira SAMEDI 19 juin à 8 h. P. M.

Pour New York.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer

MARIPOSA,
E. Kemble, commandant.

Le SAMEDI 19 juin, à 8 heures P. M.
Passage.........$60

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,
6 mai—1an Rue Carondelet, No 41.

Pour les Villes de bains.

Ligne Morgan.—Steamer de la malle des Etats-Unis.

Arrangement d'été.

Pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi, Ocean Spring et Pascagoula.—Le steamer neuf, en fer et à basse pression LAURA, capitaine Jos. Walker, partira, à l'arrivée du convoi du chemin de fer Pontchartrain comme suit:

Le Mardi, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; le Samedi, à midi, pour Pascagoula; le Jeudi, à 10 heures du matin, et 2 h. pour Ocean Spring.

Retour: Il partira de Pascagoula tous les Mercredis et Dimanches matin; d'Ocean Spring tous les Mercredis, Vendredis et Dimanches soir.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de force majeure.

CHAS. A. WHITNEY & CO, Agents,
9juin—6m Au coin des rues Magasins et Natchez

POUR LES VILLES DE BAINS—Arrangements pour l'été—A partir du SAMEDI, 1er mai 1869, pour la baie St Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi, Ocean Springs et Pascagoula.

Le steamer à lawest CREOLE, à basse pression, capitaine Charles Walker, partira régulièrement pour les endroits ville, à l'arrivée des convois du chemin de fer Pontchartrain—

Les LUNDIS, à 4 heures P. M.
Les MERCREDIS, à 10 " A. M.
Les SAMEDIS, à 2 " P. M.
Les MERCREDIS et les SAMEDIS, le steamer ira jusqu'à Pascagoula. Il quittera Pascagoula les DIMANCHES et les JEUDIS, à midi, et Ocean Springs les DIMANCHES, les MARDIS et les JEUDIS, à 4 heures de l'après-midi.

Le Créole ira jusqu'à Ship Island tous les LUNDIS

Prix du Passage.

Pour Baie St Louis	$1 50	..autant pour le retour.
" Passe Christian	1 50	"
" Mississippi City	2 00	"
" Biloxi et Ocean Springs	2 50	"
" Pascagoula	3 00	"
" (Poste)	1 50	"

Passage sur le pont, pour les autres villes ... 1 00

Les repas seront fournis à des prix raisonnables.

Les voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de besoin sans.

Le bateau ne paiera aucun bill qui ne sera accompagné d'un ordre du capitaine ou de l'agent.

Pour plus de détails s'adresser à

PETER MARCY, Agent,
28mai—1m No 16 rue de la Commune.

Compagnie [illegible] de la rive Nord du lac pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer CAMELIA, très rapide et à basse pression, de la malle des Etats-Unis, capitaine W. Cushing, partira, pour ces endroits, les LUNDIS et JEUDIS, à l'arrivée du train de 10 heures du matin; le MARDIS et VENDREDIS à l'arrivée du train de 7 h P. M; le MERCREDI à l'arrivée du train de 5 h A. M; et SAMEDIS à l'arrivée du train de 5 h de l'après-midi, et le DIMANCHE par le train de 7 A M.

Au retour, il partira de Madisonville: le Lundi, à 4 h A. M; le Mardi, à 7 h A. M; le Mercredi et le Jeudi, à 5 h A. M; le Vendredi à 7 h; le Samedi, à 5 h A. M; les Jeudis et Dimanches soir.

Les voyages ci-dessus se feront régulièrement à moins que le mauvais temps ou de la profondeur des eaux n'y mettent obstacle.

Le CAMELIA n'ira pas, pour le moment, plus loin que Old Landing, sur le Tchefuncta.

Les Lundis et Jeudis le bateau ira jusqu'au Old Landing, sur la rivière Tchefuncta, pour Covington, et au retour il partira les Mardis et Vendredis, à 6 heures A. M.

Les Dimanches et Mercredis des voyages d'excursions seront faits pour la convenance des familles et visiteurs comme suit: Départ, le Dimanche matin, à l'arrivée du train de 7 heures, et le Mercredi matin, à l'arrivée du train de 5 heures. [illegible]

COHEN M. SOKIA, agent,
Mars—1an 19 et 20, rue Union.

RESTAURANT et HOTEL

TENU PAR

PINO

—A MANDEVILLE—

ANCIEN ÉTABLISSEMENT LESTRADE.

mai—1m

Bayou Sara.

Bateau régulier de Bayou Sara et de la Côte.—Voyages deux fois par semaine.

Le bateau à vapeur WELCOME,
Capt. V. B. Bateman,
Commis Alex Junot,

part de la N le-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: Il quitte Bayou Sara tous les JEUDIS et DIMANCHES soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A. O. DUPUY,
18 mai 94 & 76 rue Poydras.

Paquebot Régulier pour le Bayou Sara.

Deux départs par semaine.—Le bateau à vapeur NATIONAL, capitaine R. Green, J. G. Landry, commis, (en remplacement du Don Abié) part pour Bayou Sara et les points intermédiaires tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et tous les VENDREDIS à 10 heures A. M. Au retour, il quittera Bayou Sara tous les MARDIS et SAMEDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
SINNOTT & ADAMS, 26 Commercial Place

NATCHEZ.

Paquebot de Natchez—Jour de départ, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Le beau bateau à vapeur WILD WAGONER, capitaine A. C. Goddin, commis J. C. Libano, partira pour Natchez, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M.
GEO. D. HITE, Agent,
No 17 de la rue [illegible]

Louisville Memphis et Cairo!

Jour de départ, SAMEDI, 12 juin, à 5 heures P. M.

Pour Louisville, Cairo, Memphis, Vicksburg, Bends et tous les débarcadères intermédiaires.—Le beau bateau à vapeur, Ba[illegible], Robt E Lee, Capt. J. W. Cannon, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SINNOTT & ADAMS,
No 21 de Commercial Place.

N. B.—On peut voir un plan des chambres et retenir le passage au bureau de Sinnott & Adams. 12mai—1m

Le Bateau à vapeur RICHMOND, à basse pression.

Ce magnifique bateau,
Capitaine J. Steid Neal,
Commis J. S. Woolfolk,

partira pour Louisville, Cairo, Memphis, Vicksburg et tous les ports intermédiaires le MERCREDI, 30 juin, à 5 heures P. M.

Le registre est ouvert, au bureau de ses agents, No 26 de Commercial Place, pour les personnes qui désirent retenir leur passage.

Pour fret ou passage s'adresser à
SINNOTT & ADAMS,
No 26 de Commercial Place,
8mai—1m ou à THOS. KEEFE, No 75 rue Poydras

Pour la Rivière Rouge.

Départs tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M., pour Grand Ecore, la Rivière Cane, Alexandria, les débarcadères Norman et Barbin, de même que les débarcadères intermédiaires. L'excellent bateau FROLIC, capitaine J. Hetson, et Thos. Knox, commis, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. F. SIPPLER,
No 4, rue Tchoupitoulas,
ou à LABUZQUIERE, SUPLEY & CO.,
No 55, rue Poters.

Un commis sera sur la levée tous les vendredis pour recevoir le fret. 12juin—[illegible]

BATEAU HEBDOMADAIRE DE LA RIVIÈRE ROUGE—Pour l'été—Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M., pour Alexandria, les débarcadères de Norman et de Barbin et tous les débarcadères intermédiaires. Le beau bateau à vapeur CELESTE, d'un très faible tirant d'eau, capitaine J. F. Mase, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les MARDIS, à 5 heures P. M. Retour: Il part tous les SAMEDIS, à midi, et quitte les débarcadères Norman et Barbin à 6 heures P. M. Le Céleste débarque les passagers sur tous les points de la côte. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
A. BRITTON,
No 25 de la rue de la Commune.

La Côte et le Bayou Lafourche.

Paquebot du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur ROSE FRANKS, capitaine J. Dufrene—C. Dufrene Jr et P. Salomon, commis, part de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et JEUDIS à 5 heures P. M. Il quitte Lockport tous les SAMEDIS, à 8 heures A. M. et tous les VENDREDIS à 5 heures A. M. Il est le service de Lockport, Thibodaux, Donaldsonville et Donaldsonville et des points intermédiaires de la côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

[illegible] Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur PLOUGHER, capitaine [illegible] partira les MARDIS à 10 heures du matin et les VENDREDIS [illegible] DIMANCHES pendant le jour. Le bateau ne [illegible] Les capitaines ne seront responsables des freights [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Pour les Attakapas.

Bateau Régulier des Attakapas.

Le bateau à vapeur FIREFLIES [illegible] part de la Nouvelle-Orléans, le MERCREDI 16 juin, à 5 heures P. M. [illegible] Nouvelle-Ibérie et tous les débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. LEAKE.
11 juin—3f [illegible] de la rue Tchoupitoulas.

Opelousas

Partant tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.

POUR OPELOUSAS, WASHINGTON [illegible] Le bateau à vapeur [illegible]

ANNIE WAGLEY,
W. Benton, capitaine. M. Kenison, commis.

Partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Bienville, ou à [illegible] J. JOHNSON, 23 Vieille-Levée.

Chemins de fer.

Route directe et courte

De la Nouvelle-Orléans à New-York, Boston et toutes les villes du Sud et de l'Est, par le Chemin de Fer, "Cairo and Illinois Central."

LES convois partent de Cairo quotidiennement à l'arrivée des convois et des bateaux du Sud.

Il n'y a que deux changements entre la Nouvelle-Orléans et New-York.

Des chars de nuit sont attachés à tous les convois. On vend des billets à Galveston et à Houston, Texas, des billets pour New-York, Boston et les points de l'Est. On peut les obtenir aussi à la Nouvelle-Orléans [illegible] W. P. JOHNSON,
Agent général pour les passagers, à Chicago.
E. P. LANGLEY,
Agent général du Sud, à la Nouvelle-Orléans.
E. HUGHITT,
Surintendant général, à Chicago.

Chemin de Fer Pontchartrain.

Arrangement de Printemps.

A PARTIR du JEUDI, 1er avril, les convois de ce Chemin de Fer partiront comme suit—

DE LA VILLE—Nouveau Dépôt.		DU LAC—	
6 heures du matin.		5 heures du matin.	
10 "		7 "	
12 "		9 "	
2 heures P. M.		11 "	
3 "		1 heures P. M.	
4 "		3 "	
5 "		4 "	
6 "		5 "	
7 "		6 "	

Le char à cheval partira du Vieux dépôt, à 4 heures du matin, et du Lac, à 5 heures et demie du matin.

Les Dimanches, les convois partiront toutes les heures de 6 heures du matin à 8 heures du soir.

Prix d'aller au Lac et de retour, le même jour, 25 cents.

Pour le Chemin de Gentilly, 10 cents et autant pour le retour.

Les passagers qui désireront s'arrêter à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ du convoi.

G. PANDELY,
Surintendant général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Saint-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se rendra au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à sept heures A. M.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères de Teche, et à Brazos, à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 4 heures du soir.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lockport, Thibodaux et Lockport, pour le Canal Barataria, est reçu et transporté par les stations du chemin, Lafourche et Terrebonne, tous les jours [illegible]

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Magasins et Natchez. CHS. A. WHITNEY & Co,
Agents.

Compagnies d'assurances.

TROISIÈME ÉTAT ANNUEL

DES AFFAIRES DE LA

Compagnie d'Assurance des Facteurs et des Commerçants.

39.........RUE CARONDELET.........39

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1869.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant des affaires de la Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1869,—savoir:

Primes pour l'année.
Sur risques d'incendie.......$141,765 15
Sur risques de rivières.......201,087 21
Sur risques de mer.......77,027 20
........$419,780 16

En moins, primes non expirées le 30 avril 1869.......[illegible]
Primes remboursées le 30 avril 1869.......[illegible]

Montant net des primes.......$472,[illegible]

Pertes payées:
Sur risques d'incendie.......$ 26,419 49
Sur risques de rivières.......[illegible] 70
Sur risques de mer.......24,432 46
Total des pertes payées.......[illegible]

Réassurances et diminution (rebates).......40,[illegible] 40
Revenu intérieur, taxes de ville et d'Etat.......[illegible] 10
Montant brut des frais du Bureau, y compris le loyer, les salaires, les impressions, les fournitures de Bureau, compte de frais et Bureau d'assureurs de la Nouvelle-Orléans.......32,[illegible] 96
Montant brut.......$384,103 17
En moins, intérêts et escompte et courtage.......[illegible]
.......288,974 28
Bénéfice net.......$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Billets pour actions.......$[illegible]
En caisse.......[illegible]
Primes en voie de recouvrement.......[illegible]
Billets à recevoir, primes sur garantie.......[illegible]
Effets à recevoir, à courte échéance.......[illegible]
Actions de banques et autres actions.......[illegible]
Actions de chemins de fer de la ville.......[illegible]
Obligations de la Grande Loge Maçonnique de la Louisiane.......[illegible]
Meubles et installations de Bureau.......[illegible]
.......$777,[illegible] 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

MICHEL MUSSON, Président.
Ed. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé par devant moi, ce 22 mai, A. D. 1869.
EDWARD IVY,
Notaire Public.

A une assemblée régulière, les Directeurs, après avoir fait une ample réserve pour toutes les pertes non réglées et autres responsabilités actuelles de la Compagnie, ont résolu de payer un DIVIDENDE INTÉRÊT de DIX pour cent l'an sur le capital payé de la Compagnie, et un DIVIDENDE COMPTANT de CINQUANTE pour cent sur les primes [illegible] pour l'année (plus de $[illegible]) à partir du 15 juin 1869.

La Compagnie payera la taxe du revenu intérieur sur les dividendes.

Les Directeurs ont également résolu d'appeler le reste du montant dû sur le capital de la Compagnie et qui devra être payé le 21 juin 1869, au cours cette époque.

MICHAEL MUSSON, Président
HARMON DOANE, Vice-Président.

DIRECTEURS.

Moses Greenwood,	Wm B Henning,
W A Johnson,	J J Warren,
John I Noble,	Simon Black,
John Castle,	B T Buckner,
Hugh McColl,	Perry Nugent,
Marshall J Smith,	Sam'l Friedlander,
J Campbell,	H Pocinge,
Alfred S Huntington,	Wm Cowley,
L H Terry,	E W Redd,
J D Blair,	Joseph Moy,
Richard Milliken,	W S Pike,
Samuel E Moore,	T D Miller,
H W Farley.	28 mai—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union, de la Nouvelle-Orléans.

DOUZIÈME ÉTAT ANNUEL

de la Compagnie d'Assurance de l'Union, de la Nouvelle-Orléans.

Publié ainsi que l'exigent la loi et sa Charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1869:
Primes sur risques d'incendie.......$[illegible]
Primes sur risques de rivières.......[illegible]
Primes sur risques de mer.......[illegible]
Risques non expirés le 30 avril 1868.......27,[illegible]
.......$15,546 52
En moins, primes remboursées.......[illegible]
Montant des primes.......$12,[illegible]
Pertes payées dans l'année:
Pertes sur incendie.......$[illegible]
Pertes sur rivières.......14,094 43
Pertes sur mer.......21,[illegible]
Total des pertes.......71,[illegible]
Dépenses et intérêt de scrip; en moins, escompte et compte d'intérêt.......11,[illegible]
Taxes et Revenu Intérieur.......[illegible]
Réassurances (Rebate) de quinze pour cent.......[illegible]
Réservé pour risques non expirés.......[illegible]
Réservé pour pertes non encore réglées et Revenu Intérieur.......[illegible]
Bénéfice net.......[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce [illegible] jour de mai 1869.
E. G. GOTTSCHALK,
Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende, en comptant, de dix piastres par action, [illegible] payable aux porteurs, à partir du [illegible] juin 1869.

Directeurs:

A. Chiapella,	J. A. Seignouret,
A. E. Bader,	A. Conte,
L. F. Generes,	E. Lalande,
[illegible]	[illegible]
W. B. Schmidt,	[illegible]
E. W. Adams,	[illegible]
C. Kohn,	[illegible]
J. J. Fernandez,	18 mai—1m.

Julius Loeffler,

(successeur de CHAS. LOEFFLER,)

POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,

et Marchand de [illegible] Becs, Tuyaux, Bouquets, &c., No. 126, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse, Nouvelle-Orléans.

Banques Cies. d'Assurances, etc.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

104......RUE DU CANAL.

QUINZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1869 y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie.......$663,482 30
Sur les risques de mer.......203,707 [illegible]
Sur les risques de rivières.......152,002 2
Total.......$1,351,[illegible]

En moins—Primes sur risques non expirés.......[illegible]

Montant des primes le 31 mai 1869.......$[illegible]

Pertes payées:
Sur les risques d'incendie.......$[illegible]
Sur les risques de mer.......[illegible]
Sur les risques de rivières.......73,481 11
.......$[illegible]
Taxes.......[illegible]
Réassurances et primes remboursées.......[illegible]
Profits et pertes et dépenses, moins intérêts.......[illegible]
Bénéfice.......$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
[illegible]

Total.......$1,[illegible]

En moins:
Intérêts non réclamés et intérêt à payer juillet prochain.......$101,270 76
Montant total de scrip de l'année 1869, payable en juillet prochain.......115,000 00
Primes sur risques, non terminés le 31 mai 1869.......[illegible]

Actif net.......$1,[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans
Assermenté et signé par devant moi, ce 4 juin 1869.
S. MAGNER, notaire public.

A une assemblée des Directeurs, tenue le 4 juin 1869, il a été déclaré un dividende en scrip de QUARANTE pour cent sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier lundi prochain. Il a été aussi résolu de payer, le second LUNDI de juillet prochain, l'ÉMISSION ENTIÈRE DE SCRIP POUR L'ANNÉE 1864, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs —

P. FOURCHY,	P. MASPERO,
D. McCOARD,	M. FUIG,
L. F. GÉNÉRÈS,	P. S. WILTZ,
S. Z. RELF,	JOS. HOY,
D. A. CHAFFRAIX,	CHS. LAFITTE,
J. J. FERNANDEZ.	

COMPAGNIE PIEDMONT D'ASSURANCE DE LA VIE,

—A—

Richmond, en Virginie

CAPITAL payé et garanti par propriétés foncières.......$100,000
REVENU jusqu'au 1er mai 1869.......[illegible]
TOTALITÉ de la perte depuis l'organisation.......[illegible]

Nombre de POLICES émises jusqu'à cette date, 3,450.

La Compagnie paiera aux porteurs de polices 97 1/2 pour cent de bénéfice.

Elle reçoit des primes en or et paie les polices en or.

Près des fonds acquis de la Louisiane sur des propriétés foncières situées en Louisiane.

Reçoit des propriétés foncières comme garantie de primes.

Ses taux d'assurance sont très peu élevés.

Elle déclare des dividendes tous les ans et assigne les dividendes tous les ans après la seconde année.

Président.......W. C. CARRINGTON
Vice-Président.......R. H. MAURY.
Secrétaire.......J. J. HOPKINS.
Conseiller Médical.......C. H. PERROW

DIRECTEURS

R. H. Maury,	G. F. Watson,
W. A. Armistead,	A. F. Harvey,
Richard Irby,	W. F. Shepherd,
A. B. Lee,	A. Tidemann.
J. B. Pendleton.	

SUCCURSALE DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LOUISIANE.

Président—D. H. MAURY.
Vice-Président—G. T. BEAUREGARD.
Secrétaire—FORRESTER DOLHONDE.
Agent—ROBERT FUGH.

DIRECTEURS.

T. H. Simmons,	Braxton Bragg,
Louis Barnett,	T. L. Macon,
G. T. Beauregard,	Forrester Dolhonde,
D. A. Wilson, Jr,	W. H. Holcombe,
D. H. Maury,	J. C. Denis,
T. R. Barton,	G. G. Garner,
Edward Nalle,	W. M. Randolph,
Am. Fortier, président de la Banque d'Amérique.	

COMITÉ DE FINANCE.

Thomas H. Simmons, T. L. Macon,
G. G. Garner.

Références additionnelles pour les porteurs de polices en Louisiane:

Rt. Rev. J. P. B. Wilmer,	Gen. S. B. Buckner,
Gen. J. B. Hood,	Sam. Henderson,
W. S. Pike,	S. G. Wayne,
G. W. Logan,	Richard Pritchard,
H. T. Coffee,	G. C. Sebastian,
Gen. F. M. Scott,	Thomas Murray,
S. M. Darwell,	Pierre Maloshée,
W. H. Ballard,	Rt. J. T. Scott,
T. D. Vaubern,	Jas H. Ogden,
R. S. Rhodes,	W. G. Duxbury,
G. S. Buckner,	J. B. Logan,
D. Levy,	Gen. F. C. Armstrong,
W. C. C. Claiborne,	J. A. Wayne,
Seth R. French,	Dr Samuel Logan,
Charles Redding,	Albert G. Phelps,
Henry Heller,	J. G. P. Hoce,
Washington Marks,	J. H. Marrow,
John Miller,	E. G. Benedict.

ON DEMANDE DES COMMIS POUR PARCOURIR LA VILLE ET L'ETAT.

Agent général en Louisiane—D. A. WILSON, Jr, No 13 rue Carondelet.

Drs SCOTT et FIM, médecins examinateurs.

D. H. MAURY, agent général pour les Etats du Sud.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pélican, de la Nlle-Orléans.

Bureau, No 29 rue du Camp.

CETTE COMPAGNIE continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière aux taux les plus bas.
CHS. ROMAN, Président.
M. A. TARLETON, Secrétaire.

Directeurs:

CHS ROMAN,	THE BAILLY-BLANCHARD, Jr.
D FATJO	ARTHUR FORSTALL,
B GROUEL,	SAM H TODD,
F A PETERSON,	LE GREVEMBERG,
W A GRESOPHAIR,	S H MOORY.
GABRIEL PASCAL.	1janv 1an

Société de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle de la Vie DE LA LOUISIANE.

Directeurs

J. M. Lapeyre,	W. S. Mount,
John Davidson,	S. B. Pottier,
L. W. Haskins,	Wm McColloch,
J. D. Mead,	Wm Cowery,
A. F. Sanders,	R. H. Finley,
Wm Garey,	Anthony Sambola,
W. S. Pike,	Patrick Irwin,
Sam'l McConel,	John C. Sinnott,
L. Goldschmidt,	J. Pennock,
Gerard Stith,	W. G. Nichols.

Officiers.

JOHN DAVIDSON.......Président.
W. S. PIKE.......Vice-Président.
R. W. YOUNG.......Secrétaire.
L. A. FOURNIER.......Trésorier.

W. G. NICHOLS, Médecin examinateur
ALEXANDRE HART, Médecin examinateur.
E. C. FOLGER, Agent.
Bureau: No 120 rue Carondelet (Bâtisse Duvernet.)
Mars—1an

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE.

37.......CARONDELET.......37

ÆTNA DE HARTFORD.

Actif.......$4,450,000

HOME DE NEW-HAVEN.

Actif.......$1,450,000

Représentant un Capital d'Assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer émis. 21mars—6m

INSTITUTIONS

Conservatoire de Musique,

DIRIGÉ PAR Mr. L. FOURMESTRAUX.

Leçons de Solfège, Chant, Flûte, Piano, Piston, Violon, Hautbois, Bombardon, Trombonne, Ophicléide, Clarinette, &c.

MR. FOURMESTRAUX enseignera d'après sa nouvelle méthode d'abréviation. En suivant cette méthode l'élève arrive beaucoup plus vite à lire la musique et à pouvoir s'exercer sur un instrument.

Pour les leçons s'adresser chez PIFFAUT, rue Royale. Mars—1m.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme BERGE,

No 175, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se présenter au prospectus à l'établissement. 8mai—1an

Collège Classique et Commercial.

103......RUE QUARTIER......103,
Entre Rempart et Bourgogne.

Directeur:

Rev. G. RATHBI......Chs. BLÉZON.

LES jeunes gens seront reçus l'objet des soins les plus [illegible]; classique et commercial complet en anglais et en français. 8janv—1an.

Collège d'Etat de la Louisiane et Académie Militaire,

Près d'Alexandria, Louisiane.

Fondé et soutenu par l'Etat de la Louisiane.

Pour renseignements, s'adresser à
D. F. BOYD, Surintendant,
à Alexandria, Louisiane.

8 janv—1an

Compagnies d'assurances.

Assurance contre l'Incendie.

COMPAGNIE

NORTH BRITISH

— AND —

MERCANTILE,

D'ASSURANCE,

De Londres et d'Edimbourg,

INCORPORÉE EN 1809.

Capital et accumulations......$14,000,000

— EN OR —

Agence à la Nlle-Orléans, 100 rue Gravier.

DOUGLAS WEST, Agent.

CETTE ancienne Compagnie d'Assurances, bien connue en Europe et en Amérique par sa fortune et sa prompte payement en cas de pertes, émet des polices à des conditions très avantageuses, pour les risques d'incendie, ouvertes collectivement par le Bureau des Assureurs de la Nlle-Orléans. Les pertes de cette agence sont payées ici sans retard.

M. P. B. FELL ayant donné sa démission d'agent, le major DOUGLAS WEST a été nommé agent de la Compagnie à la Nlle-Orléans. Il sollicite l'appui de ses amis et du commerce de cette ville.

— Références —

MM. SAM SMITH & CO,
C. B. GRAHAM & CO.,
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
PECK, WILLIAMSON & BOWLING,
E. J. HART & CO. 9mai—1m

VINGTIÈME ETAT ANNUEL

DES AFFAIRES DE

la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.

NOUVELLE-ORLÉANS, 19 mai 1869.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1869.

Primes d'incendie dans l'année.......$251,336 01
Primes de mer.......66,277 04
Primes de rivières.......377,184 51
.......$791,497 76

Total net des primes.......$606,618 86

Pertes par l'incendie, payées et évaluées.......$ 64,332 41
Pertes de mer, payées et évaluées.......36,[illegible]
Pertes sur les rivières, payées et évaluées.......175,881 19
Taxes payées.......25,604 71
Réassurances, escompte en lieu de scrip, intérêt de scrip de 1868, réduction d'actions de banques et autres actions, primes remboursées, dépenses générales, escompte en moins, etc., etc.......120,[illegible] 61
Porté au fonds des dépenses éventuelles.......30,[illegible] 51
.......[illegible]
Bénéfice net.......$130,[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Effets à recevoir.......$[illegible]
Prêts sur obligations et hypothèques.......95,645 00—130,[illegible]
En caisse.......$[illegible]
Prêts sur actions, payables sur demande et équivalent au comptant.......151,790 00—305,[illegible] 19
Propriétés foncières.......70,[illegible]
Scrip d'autres compagnies.......[illegible]
Obligations de la ville consolidée.......$ 30,000 00
Obligations de la ville.......[illegible]
Actions de banques et autres actions, coût, $307,[illegible]—157,607 17—273,[illegible] 17
Dû pour primes et en voie de recouvrement.......[illegible]
.......$[illegible]

La Compagnie a également des billets, actions et obligations suspendus s'élevant à.......$374,[illegible]
Montant de scrips forfaits.......[illegible]
En moins, intérêts sur scrips.......[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 19 mai 1869.
A. SHELLY,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les directeurs ont résolu de payer 6 [illegible] l'intérêt, comptant, sur tous les certificats de scrip en cours payé et, de payer 50 pour cent comptant sur l'émission de 1868, aux porteurs légaux des certificats, à partir du deuxième lundi de juin prochain.

Ils ont également déclaré un dividende-scrip de cinquante pour cent sur le montant net des primes pouvant participer, pour l'année expirée le 30 avril 1869—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du premier lundi d'août prochain, sous la taxe du gouvernement.

THOS. A. ADAMS, Président,
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président,
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thomas A. Adams,	Samuel H. Kennedy,
C. T. Buddecke,	Samuel B. Newman,
P. H. Foley,	Wm Edwards,
A. G. Ober,	A. Thomson,
P. Simons,	John Phelps,
A. Elmer Bader,	E. B. Summers.
[illegible]	

DOUZIÈME TABLEAU ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance du "HOPE" de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No. 21, rue du Camp.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires.

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1869.......$269,336 94

Savoir: sur les risques d'incendie.......$121,561 21
" de mer.......56,[illegible] 31
" de rivière.......77,[illegible] 92
.......255,[illegible] 94

Montant au crédit du compte de profits et pertes.......11,[illegible]

Pertes payées dans la même période, savoir:
Sur les risques d'incendie.......14,294 [illegible]
" maritimes.......9,707 27
" fluviaux.......4,934 40 — 29,[illegible] 10

Moins, 15 p. 100 remis aux assurés.......38,[illegible]
Réassurances.......10,[illegible]
Primes remises.......3,[illegible]
Taxes.......[illegible]
Loyer, souscriptions, dépenses, intérêt en moins.......[illegible]

Profits:
Moins comptes et billets pour primes, rillets sur les actions, et autres effets considérés douteux en perte, passés à profits et pertes.......20,[illegible] 79
.......$[illegible]

Intérêt réservé pour les risques non terminés au 30 avril 1869.......$[illegible]
Montant porté au fonds de réserve.......35,000.. 55,[illegible]
Dividende de VINGT POUR CENT comptant déclaré ce jour.......[illegible]
.......$105,[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit: Prêts garantis par premières hypothèques sur des propriétés foncières dans cette ville.......$120,145 [illegible]
Prêts garantis par nantissement à courte échéance.......11,[illegible] 21
Effets pour primes à courte échéance.......18,484 77
Actions de banque et autres actions (valeur actuelle au marché).......24,[illegible]
Primes en voie de perception.......26,[illegible] 00
Biens fonciers.......25,347 63
En caisse.......126,[illegible] 10

Total de l'actif.......$[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

H. PEYCHAUD, Président.
Louis BARNETT, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 5 mai 1869.
FELIX GRIMA,
Notaire Public.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, la résolution suivante a été unanimement adoptée:

Résolu qu'un dividende COMPTANT DE VINGT POUR CENT, libre de taxe, sur le capital de la Compagnie, provenant des profits de l'année échue le 30 avril 1869, sera payé aux actionnaires à partir du 10 de ce mois, aux actionnaires ou à leurs représentants.

DIRECTEURS:

JOHN J. ADAMS,	J. C. DENIS,
AUG. COUTURIE,	T. H. BLAKE,
FÉLIX A. DUCROS,	H. TETE,
WM. ALEX. GORDON,	P. MALOCHÉE,
	H. PEYCHAUD.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau No 78 rue du Camp, coin Natchez.

DIX-SEPTIÈME ANNÉE.

Actif, le 31 décembre 1868—$1,142,114 57.

ALFRED MOULTON, Président,
WM. M. PERKINS, Vice-Président,
A. W. HUSTER, Secrétaire.

Cette Compagnie continue d'assurer contre les risques d'incendie, de rivières, et de mer, aux taux courants de primes.

—Directeurs—

E. K. CONVERSE,	OCTAVE VOORHIES,
ARCHIE WOODS,	A. H. MAY,
ROBERT HARE,	J. W. ALLEN,
E. M. HORRELL,	JNO. T. MOORE,
WM. CHAMBERS,	JNO. C. ROGERS,
D. A. CHAFFRAIX,	W. M. PERKINS.

FONDERIE DE LEEDS

[ÉTABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Clarificateurs à sucre, des Machines à percer, des Rouleaux à fourneaux, des Grilles à éducateur, [illegible] de Machines pour le Sud.

14 sept—1an LEEDS & CO.

INSURANCE.

TWENTIETH ANNUAL STATEMENT

—OF THE—

Crescent Mutual Insurance Co.,

New Orleans, May 19, 1869.

The Trustees, in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th day of April, 1869:

Fire premiums for the year.......$251,336 01
Marine ".......66,277 04
River ".......377,184 51—$794,497 56

Total net earned premiums.......$606,618 86

Fire losses paid and estimated.......$ 64,332 41
Marine losses paid and estimated.......36,[illegible] 66
River losses paid and estimated.......175,881 19
Paid taxes.......25,604 71
Reinsurance, discount in lieu of scrip, interest on scrip of 1868, reduction on bank and other stock, return premiums, general expenses less discount, etc.......120,[illegible] 61
Carried to contingent fund.......30,[illegible] 51 — [illegible]

Leaving net profits.......$130,[illegible]

The Company have the following assets:
Bills Receivable.......$[illegible]
Loans on Bonds and Mortgage.......95,645 00—$130,146 [illegible]
Cash on hand.......$[illegible]
Loans on Pledge of Stocks, on call, equal to Cash.......151,790 00—305,[illegible] 19
Real Estate.......70,[illegible]
Scrip of other Companies.......[illegible]
Consolidated City Bonds.......$30,000 00
City Bonds.......[illegible]
Bank and other Stocks cost $307,100 00.......[illegible] 17—273,[illegible] 17
Due for premiums in course of collection.......[illegible]
.......$[illegible]

The Company have also suspended notes, stock and bonds.......$374,591 40
Forfeited Scrip amount.......[illegible]
Less interest on Scrip.......[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Parish of Orleans,
City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May.

A. SHELLY,
Second Justice of the Peace,
Parish of Orleans.

The Board of Trustees received to pay interest at Six Per Cent. in cash on all the outstanding Certificates of Scrip, and also to pay Fifty Per Cent. in cash of the issue of 1868 to the legal holders thereof, on and after the second Monday in June next.

They have also declared a Scrip Dividend of Fifty Per Cent. on the earned premiums entitled to participate for the year ending April 30, 1869, for which certificates will be issued on and after the First Monday in August next, free of Government tax.

THOMAS A. ADAMS, President.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

—TRUSTEES—

Thomas A. Adams,	Samuel H. Kennedy,
C. T. Buddecke,	Samuel B. Newman,
P. H. Foley,	Wm. Edwards,
A. G. Ober,	A. Thompson,
P. Simons,	John Phelps,
A. Elmer Bader,	E. B. Summers.
may 21[illegible]	

MOUND CITY

Mutual Life Insurance Company

OF ST. LOUIS, MISSOURI.

Cash Capital of $1[illegible], already paid in, with a guaranteed Capital of $[illegible].

OFFICERS

Of Parent Office in St. Louis:

JAS. B. EADS.......President.
A. H. BUCKNER.......Vice President.
WM. HANLEY.......Secretary.
C. G. McHATTON.......General Agent.
W. HATCH.......Medical Officer.
W. W. GRISSOM.......Consulting Physician.
JOHN F. THOMPSON.......Actuary.

DIRECTORS:

JAS. H. LUCAS,	W. H. JENNINGS,
A. M. BRITTON,	JAS. B. EADS,
B. A. HATCH,	JAS. GIVENS,
CHAS. McLAREN,	A. H. BUCKNER.

OFFICERS OF LOUISIANA AGENCY

Governor C. H. MOUTON.......President.
Judge E. T. MERRICK.......Vice President.
E. E. SIMMES.......Secretary.

MEDICAL EXAMINERS

W. G. AUSTIN, M. D. J. H. FOLWELL, M. D.

LOUISIANA DIRECTORS

Governor C. H. MOUTON, of C. H. Mouton & Co.
Judge E. T. MERRICK, of Race, Foster & Merrick.
F. H. HATCH, of Samuel Smith & Co.
C. CHISM, of Chism & Beard.
JAMES JACKSON, of Jackson & Manson.
OCTAVE VOORHIES, of G. W. Sentell & Co.
THOMAS FITZWILLIAM, of T. Fitzwilliam & Co.
B. S. MORSE, Proprietor City Hotel.
General B. S. SIMMES.

The Mound City Life Insurance Company being a Home Institution, it should be preferred by citizens of the South for many reasons. We will, however, enumerate only two or three:

1. The money invested in it is retained at home, where it assists in promoting Western and Southern trade and commerce, in building up towns and cities, developing our rich mineral and agricultural resources, in the extension of our great lines of railroad, and in cultivating our boundless prairies. For these reasons Southern and Western men should insure in it.

2. Its funds are all invested where high rates of interest prevail, it can consequently afford cheaper and pay better dividends than any Eastern Company. For this reason all persons desiring to make a certain and safe provision for their families should insure in it.

3. Its local Board of Louisiana Directors being composed of men of high standing in the community, is a sufficient guarantee that widows and orphans will be protected in their rights, when policies issued by this Company mature by reason of death or otherwise. This feature is peculiar to this Company; no other institution in the West enjoys this advantage—and in itself is a sufficient guarantee, worthy of the highest consideration.

All kinds of Policies are issued by this Company, and non-forfeiting.

This Company makes no charge for policy, fee or stamps.

The Louisiana Branch Office is in the Story Building, up stairs, No. 5, corner Camp and Common streets, opposite City Hotel, New Orleans.

E. E. SIMMES,
State Agent for Louisiana,
New Orleans.

Sun Mutual Insurance Company.

OFFICE OF THE "SUN MUTUAL INSURANCE COMPANY" OF NEW ORLEANS, January 15, 1869.

THIRTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following, for the year ending December 31, 1868:

Amount of Premiums for the year ending December 31 1868, viz.
On Fire Risks.......$139,874 86
On Marine Risks.......37,144 71
On River Risks.......26,475 [illegible]
.......$[illegible]

Add Unterminated Risks for 1867.......$[illegible]
.......$347,[illegible]

Deduct Unterminated Risks for 1868.......$[illegible]
Returned Premiums.......[illegible]
.......$[illegible]

Net Earned Premiums for 1868.......$[illegible]

Losses paid during the same period, viz.
On Fire Risks.......$[illegible]
On Marine Risks.......18,[illegible] 34
On River Risks.......37,[illegible]
.......$[illegible]

Expenses, Taxes, Discount on Premiums, Rent Account, Re-Insurances, Interest on Scrips and Profit and Loss, less Discount and Interest.......$[illegible]
.......$197,[illegible] 37

Net Profits.......$47,[illegible]

The Company have the following assets:
Consolidated and Railroad City Bonds, (lowest market cash value).......$[illegible]
State Bonds, do.......15,[illegible]
Bank and Gas Stock, do.......[illegible]
Loans and Pledges.......[illegible]
Loans on Mortgage.......[illegible]
Bills Receivable.......[illegible]
Premiums in Course of Collection.......[illegible]
Scrips of other Insurance Companies.......[illegible]
Coupons on State and Railroad Bonds, not collected.......[illegible]
Uncurrent Funds.......4,[illegible]
Cash on hand.......[illegible] 27

Total Assets.......$[illegible]

The above Statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

STATE OF LOUISIANA
PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, this eighteenth day of January, 1869.

A. SHELLY,
Second Justice of the Peace,
For the parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay SIX PER CENT. INTEREST on the outstanding Certificates of Profits: also TWENTY-FIVE PER CENT. on the balance of the Scrips of the year 1860, on and after the second Monday of February, 1869. And they have further declared a Scrip Dividend of SIXTY PER CENT on the Net Earned Participating Premiums for the year ending Dec 31, 1868, for which Certificates will be issued on and after the 15th day of March next.

THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.
J. O. GAINES, Vice President.

—Directors—

JOHN O. GAINES,	E. J. HART,
HENRY RENSHAW,	J. G. RICKS,
H. T. LONSDALE,	L. M. STAUFFER,
D. BISCOE,	J. B. DREE,
J. C. BARELLI,	L. M. MARKS,
HUGH WILSON,	THOS. SLOO.

Queen Fire

INSURANCE COMPANY,

LIVERPOOL AND LONDON.

THE undersigned having been appointed Agent for New Orleans and its vicinity of the QUEEN FIRE INSURANCE COMPANY is prepared to take risks on Cotton and other Merchandise, Buildings, Dwellings, Houses, Household Furniture, etc.

LOSSES ADJUSTED AND PROMPTLY PAID WITHOUT REFERENCE TO ENGLAND.

Authorized Capital.......$10,000,000 gold.
Subscribed Capital.......$8,[illegible] "
Paid up Capital and Surplus.......$1,342,[illegible] "
And a Special Fund in New York of.......$[illegible] "

EDWARD COCHRAN,
Office Star Mutual Insurance Comp'y 14 Carondelet St.

The Queen is permitted to refer to Adolph Schreiber, Esq., of E. J. Forstall & Sons, 29 Carondelet st., Thos. A. Adams, Esq., President Crescent Mutual Insurance Company; Chas. Briggs, Esq., President Louisiana Mutual Insurance Company; Gen. G. T. Beauregard, President N O Jackson and Great Northern Railroad.

Lost

CERTIFICATE No. [illegible] of twelve Shares of Bank of New Orleans, dated September 19th, 1866, issued to J. Rykoski.

Application has been made to the Bank for a new certificate. J. A. WILLARD.

New Orleans, May 22, 1869.

THE NEW ORLEANS DAILY BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

Office, No. 73 Chartres Street.

NEW ORLEANS JUNE 13, 1869.

RATES OF ADVERTISING.

Squares.	1 month.	2 mos.	3 mos.	6 mos.	12 mos.
	net.	net.	net.	net.	net.
One	$12	$22	$30	$40	$75
Two	22	35	50	70	125
Three	32	48	70	110	175
Four	42	57	85	130	220
Five	48	67	100	150	260
Six	54	78	110	170	300
Seven	60	90	120	190	350
Eight	66	100	130	210	380
Nine	70	110	140	220	400
Ten	75	120	150	230	440
Eleven	80	130	160	250	470
Twelve	85	140	200	300	500
Thirteen	90	150	220	320	540
Fourteen	95	160	230	340	580
Fifteen	100	170	250	360	620
Sixteen	110	180	260	380	660
Fifty	150	230	340	460	700
Thirty	175	280	400	500	750

THE SEMI-WEEKLY BEE

Is published every Tuesday and Saturday mornings. Subscription, $5 per annum, in advance. Single copies ten cents.

RATES OF ADVERTISING

Squares.	1 mo.	2 mos.	3 mos.	6 mos.	12 mos.
One	$4 net.	$6 net.	$12 net.	$20 net.	$30 net.
Two	8	10	20	30	50
Three	12	15	30	44	70
Four	15	27	36	56	100
Five	25	30	45	60	110
Six	30	36	50	100	150
Fifteen	45	60	75	120	200
Thirty	70	120	150	250	450

NEW-FOUNDLAND

BITTER.

WE beg to call your attention to the BITTER we are making, to which we have given the above name.

This BITTER is made of the finest liquor not a single ingredient employed in its composition is hurtful—it has very valuable tonic properties—it acts gently and beneficially on the Liver when there is a tendency to torpor in that organ—it is a mild and generous stimulant—as a strengthening cordial for ladies and children, or any one recovering from illness, it is particularly well adapted—it has a very agreeable taste and a beautiful color. It cures instantaneously cramps in the stomach.

Our reputation is pledged for its purity.

The dose for an adult male is from half to three-fourths of a wineglassful, for ladies and children, proportionately less.

Mr. JULES TARDOS, New Orleans, and Messrs HENRY MURRAY & Co., Mobile, our Agents, have it for sale to the trade, by the dray load and it can be found at all the Wholesale Grocers of both cities.

Our Agents are instructed to give as favorable terms as possible to the trade.

Boxes contain [illegible]

EDMUND DEXTER & SONS.
Nos. [illegible] street,
CINCINNATI, OHIO.

ap1 ly tues thursdat

JULIUS LOEFFLER.

(Successor to Chas Loeffler.)

—GAS FITTER—

AND DEALER IN

Gas Fixtures, Gas Pipes, Fittings, Etc., NO. 126 CHARTRES STREET, Between St. Louis and Toulouse, New Orleans.

St. Cloud Hotel.

THIS new and commodious House located corner of Broadway and 42d streets possesses advantages over all other houses for the accommodation of its guests. It was built expressly for a first class Family Boarding House—the rooms being large and en suit, heated by steam—with hot and cold water and furnished second to none, while the culinary department is in the most experienced hands, affording guests an unequaled table.

One of Atwood's Patent Elevators is also among the "modern improvements," and at the service of guests at all hours.

The Broadway and University Place Cars pass the door every four minutes, running from the City Hall to Central Park, while the Sixth and Seventh Avenue Lines are but a short block on either side, affording ample facilities for communicating with all the Railroads, Steamboat Landings, places of Amusement and Business of the great metropolis.

MOORE & HOLLEY, Proprietors.

Star Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS, LA.

Continues to take Fire, River and Marine Risks,

AT TARIFF RATES.

Office No. 14 Carondelet Street.

LLOYD R. COLEMAN, President.
EDWARD COCHRAN, Vice President.
CHAS. ENGSTFELD, Secretary.

DIRECTORS

Col. W. C. C. Claiborne, No. 34 Dauphin Street.
Adolph Schreiber, Esq., of E. J. Forstall & Sons.
Forrester Dolhonde, of Chas. Dolhonde & Co.
Chas. O. Junqua, Esq., Cotton Factor.
J. P. Todd, Esq., of DeWitt & Moore.
E. L. Bruce, Esq., of Hill & Bruce.
Arthur Forstall, Esq.
B. Lagnon, Esq., No. 155 Old Levee Street.
J. A. Braselman, Esq., of J. A. Braselman & Co.
Jno. D. Britton, Esq., of Britton & Moore.
E. Geree, Esq., Cotton Factor.
J. C. Denis, Esq., Cotton Factor.

mar31 3m eod tues thurs

LUMBER! LUMBER!

GEORGE MERZ,

Planing Mill and Lumber Yard, Corner Toulouse and Robertson Streets, (Old Basin.)

SEASONED and other Wood, Sashes, Blinds, Doors and all kind of building material are offered to the trade at the lowest prices.

[illegible]

Copartnership.

MR. FRANK H. HOOKER becomes a partner in my house from December 1st, 1868. The firm will be under the name and style of J. A. LUM & CO.

J. A. LUM.

The CARRIAGE BUSINESS will be continued at the new stand, No. 162 Gravier and 13 Union street, opposite the St. Charles Hotel, where may be found a large stock of the latest style of CARRIAGES suited to the market. J. A. LUM.
dec16 ly FRANK H. HOOKER.

JOHN ARMSTRONG'S Foundry and Boiler Manufactory,

Corner of Erato and New Levee streets, NEW ORLEANS, LA.

MANUFACTURER of Vertical and Horizontal Steam Engines, Sugar Mills, Draining Machines, Saw Mills, Gin Gearing, Shafting, and Pulleys, Cotton and Fronts of Buildings, Furnace Mouths, Grate Bars, Bone Black, Revivifiers, Gas Retorts, Railroad Frogs, etc. Low Pressure, Locomotive and Flue Boilers of all kinds. Fitters, Jobbing and Casting [illegible]

Premium Cooperage.

TO MERCHANTS AND PLANTERS.

THE undersigned calls the attention of Merchants and Planters to his large stock of Molasses Barrels and Half Barrels, Sugar Hogsheads, [illegible] supply on hand a large stock of Hogsheads and [illegible] Cooperage, which he is prepared to offer at moderate prices and free of delivery.

B. J. BERREFRY
32 and 36 Front str., between Conti and Bienville,
(Sugar Landing.) Office No. [illegible]

LEEDS'S FOUNDRY,

(ESTABLISHED IN 1825.)

Corner of Delord and Foucher Streets.

WE beg leave to inform our friends and the public generally that we are prepared, as formerly, to manufacture Steam Engines, Boilers, Sugar Mills, Sugar Kettles, Draining Machines, Saw Mills, Cotton Presses, Screws, Gin Gearing, Furnace Mouths, Grate Bars, all kinds of Plantation and Steamboat Work and every description of Machinery for the South.

LEEDS & CO.

Home Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

Office, No. 78 Camp Street, Corner of Natchez street.

SEVENTEENTH YEAR.

Assets on the 31st December, 1868.......$1,143,114 57

ALFRED MOULTON, President.
WM. M. PERKINS, Vice President.
A. W. HUSTER, Secretary.

This Company continues to issue Policies on FIRE, RIVER and MARINE risks at the current rates of premium.

TRUSTEES:

E. K. Converse,	Octave Voorhies,
Archie Woods,	A. H. May,
Robert Hare,	J. M. Allen,
E. M. Horrell,	Jno. T. Moore,
Wm. Chambers,	Jno. C. Rogers,
D. A. Chaffraix,	W. M. Perkins.

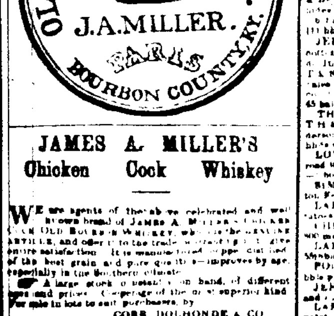

JAMES A. MILLER'S Chicken Cock Whiskey

WE are agents of the above celebrated and well known brand of JAMES A. MILLER'S CHICKEN COCK OLD BOURBON WHISKEY, which is the GENUINE ARTICLE, and offer it to the trade warranting it to give entire satisfaction. It is manufactured copper distilled of the best grain and pure quality—improves by age, especially in the Southern climate.

A large stock constantly on hand, of different ages and prices. Cooperage of the most superior kind. For sale in lots to suit purchasers, by

COBB, DOLHONDE & CO.,
Sole Agents for the South.

je 1 tf 37 Natchez Street, New Orleans, La.

Carpet and Oil Cloth Warehouse.

ELKIN & CO.,

168..............Canal Street..............168
(Opposite Christ Church.)

ARE receiving New Canton MATTINGS of best quality, WHITE, RED CHECK AND NEW FANCY PATTERNS.

Floor OIL CLOTHS, from 3 to 24 feet wide.
Manilla and Cocoa MATTINGS.
Window SHADES in every variety.
CORNICES, CURTAIN GOODS,
HAIR CLOTH, TASSELS.
mh20 3m CORD. E

Café des Pyrénées,

KEPT BY

D. BOUSSE,

49............ST. LOUIS STREET............49
CORNER EXCHANGE ALLEY,
GOOD COFFEE and SUPERIOR LIQUORS. COMFORTABLE ROOMS which are recommended to travelers.
GREAT REDUCTION. [illegible]

MARINE NEWS.

Office of the New Orleans Bee,
SUNDAY, June 13, 1869.

CLEARED YESTERDAY.

Steamship Cortes, Nelson, for New York, A Moulton
Steamship Gen Meade, Sampson, for New York, Wood, Low & Ludwigsen
Steamship Beaufort, Baker, for Pensacola, F W Perkins & co
Steamship Darien, (Fr) Desrocques, for Havana, L Grande
Steamship I C Harris, Lockwood, for Brazos Santiago, C A Whitney & co
Steamer R E Lee, Cannon, for Louisville, Master
Steamer Bee and barges, Orr, for Keokuk, Master
Steamer Thompson Dean, Pepper, for St. Louis, Master
Brig Clara Pickens, Rogers, for Boston, Thorndike & Norton
Schr Montrose, Knudson, for Boston, G A Fosdick & co
Schr Jacinta (Mex) Basso, for Sisal, F Camerden
Schr Challenger, (Br) Joseph, for Grand Cayman, Edw Pilsbury
Schr Kate Brigham, McLean, for Genoa, W & Buddendorf

ARRIVED YESTERDAY

Steamship Mariposa, Kemble, from New York, 5th inst, to A Moulton—2d district
Steamship Crescent City, Holmes, from New York 5th inst to Wood, Low & Ludwigsen—2d district
Steamship Harlan, Lewis, from Indianola via Galveston, to C A Whitney & co—1st district
Steamer Mary, Carroll, from Mobile—P & R
Towboat Ocean, Phillips, from Pensacola, to Ocean Towboat co—Algiers
Bark Jennie Cobb, Hawley, 30 days from Boston, to Thorndike & Norton—1st district 16
Lugger The Cappage, Savine, from Lafourche, to master—2d district 15
Lugger [illegible] Rilleux, from Jefferson Parish, to master—2d district
Lugger New Orleans, [illegible], from Lafourche, to master—2d district 15
Lugger Fior d'Italia, Dominique, from Lafourche, to master—2d district 15
Lugger Le Petit [illegible], from Chenière Caminada, to master—2d district 15
Lugger [illegible], from Pointe-a-la-Hache, to master—2d district 15
Lugger Indiana, Salvador, from Lafourche, to master—2d district 15
Lugger Belle Creole, Lefort, from Lafourche, to master—2d district 15
Lugger Caminadas, Lefort, from Grand Isle, to master—2d district 15
Lugger Arthemise, Llarina, from Lafourche, to master—3d district 15
Lugger Magenta, Pascal, from Jesuits' Bend, to master—2d district 15

ARRIVALS AT NEW BASIN.

Schr Favorite fm Bay St Louis—22 cords wood 3 bales wool [illegible]
Lugger Rosanambe, from Pointe-a-[illegible] hand cabbages
Schr Queen fm Pearl co—20 m hoards cabbage
Schr Rosa fm Bayou Lacombe—37 cords wood
Schr Star [illegible] fm Pascagoula—40,000 feet lumber
Schr [illegible] fm Amite River—60,000 shingles
Schr [illegible] fm Bay St Louis—250 bbls sand
Schr Rosine fm Bonfouca River—6 cords wood 11,000 staves
[illegible]
Schr Lily fm Wolf River—30,000 feet lumber
Schr Chas Perry fm Bayou Lacombe—12 cords wood
Schr Kate fm [illegible] Sand River—8 cords wood
Schr [illegible] fm [illegible]—30 feet lumber
Schr [illegible] fm Tchefuncta—35 m feet lumber
Schr Fleur D'Or fm Tchefuncta—40 cords wood
Schr Mary Irene fm [illegible]—[illegible] cords wood

ARRIVALS AT OLD BASIN.

Schr Camelia fm Bayou Lacombe—200 bbls sand
Schr Rewage fm Tangipahoa—400 bbls shells
Schr Let Me Go fm Bayou Lacombe—300 bbls sand

—STEAMBOATS—

Alaska, Oakes, from Cincinnati
Mariposa, N[illegible]—Day, from Pittsburgh
Petrona, Ferguson, from Memphis
Cuona [illegible], from [illegible]
Wm. Wagner, [illegible], from Natchez
Golden Era, [illegible], from Red River
Myrtle, [illegible], from Lower Coast
Virginia, [illegible], from Shreveport

TOWBOAT REGISTER

The towboat Chas Chamberlin, Phillips, from Pensacola with the towboat Osgow, and from sea bark Jennie Cobb.

MEMORANDA

By a despatch to Messrs Wood, Low & Ludwigsen, we learn that the steamship Sherman, Captain Henry, [illegible] in New York at [illegible] on the 9th inst.

The towboat Chas Chamberlin, Capt Phillips, left the city for the bar at 5 o'clock P M, arrived at Pass [illegible] at 8 o'clock A M, making the run from the city to the bar in [illegible] hours

DOMESTIC PORTS

New York, June 7—Arr fm Galveston, steamship [illegible], Partridge

FOREIGN PORTS

Liverpool, May 29th—Arr fm N Orls, steamships Dun[illegible], French
[illegible]—Arr fm N Orls, barks Frutajaso, [illegible]
[illegible]—Arr fm N Orls, bark Braggio, (Guz[illegible])

BELOW COMING UP

Schr Ma[illegible], [illegible] days from Ruatan Island, to S Fry
Schr [illegible], [illegible] 10 days from Ruatan Island, to R [illegible]
Schr [illegible], [illegible] 10 days from Ruatan Island, to [illegible]
Schr Andromeda, Simpson, 4 days from Havana, to A [illegible]
Schr [illegible], [illegible] days from Ruatan Island, to E Morgan & co—Fruit

EXPORTS

NEW YORK—Per steamship Cortes—1589 bales cotton, [illegible] hhds tobacco, 12 bales moss, 35 bales wool, [illegible]

NEW YORK—Per steamship Gen Meade—[illegible]

PENSACOLA—Per steamship Beaufort—[illegible]

HAVANA—Per steamship Darien—100 bbls tallow [illegible]

BRAZOS SANTIAGO—Per steamship I C Harris—[illegible]

KEOKUK—Per steamer Bee and barges—1371 bars rail road iron

ST LOUIS—Per steamer Thompson Dean—301 hhds [illegible] 125 bbls [illegible]

LOUISVILLE—Per steamer R E Lee—65 pkgs sundries

BOSTON—Per brig Clara Pickens—1401 bales cotton, [illegible]

BOSTON—Per schr Montrose—34 bales cotton [illegible]

GENOA—Per schr Kate Brigham—[illegible] bales cotton

SISAL—Per schr Jacinta—[illegible] bbls flour [illegible]

GRAND CAYMAN—Per schr Challenger—[illegible]

IMPORTS

INDIANOLA AND GALVESTON—Per steamship Harlan—[illegible]

NEW YORK—Per steamship Mariposa—Assorted mdse

NEW YORK—Per steamship Crescent City—Ass'd mdse

MOBILE—Per steamer Mary—[illegible]

BOSTON—Per bark Jennie Cobb—Ass'd mdse.

RECEIPTS FROM THE INTERIOR.

CINCINNATI—Per steamer Alaska—[illegible]

[illegible]

JEFFERSON—Per steamer Golden Era—17 bales cotton [illegible]

THIBODAUX—Per steamer Cleona—4 hhds sugar [illegible]

LOWER COAST—Per steamer Myrtle—119 bars railroad iron [illegible]

SIMMESPORT—Per steamer Virginia—[illegible]

LAFOURCHE—Per lugger Fior d'Italia—180 bbls potatoes [illegible]

CHENIERE CAMINADA—Per lugger Le Petit—[illegible]

LAFOURCHE—Per lugger [illegible]

POINTE A LA HACHE—Per lugger McClure—[illegible]

JEFFERSON—Per lugger Small—64 sacks potatoes and sundries to order

LAFOURCHE—Per lugger New Orleans—70 bbls potatoes to order

LAFOURCHE—Per lugger Indiana—100 bbls potatoes [illegible]

GRAND ISLE—Per lugger Caminadas—[illegible] melons and sundries to order

LAFOURCHE—Per lugger Belle Creole—[illegible] bbls potatoes and sundries to order

LAFOURCHE—Per lugger Arthemise—[illegible] bbls potatoes and sundries to order

JESUITS BEND—Per lugger Magenta—[illegible] bbls potatoes and sundries to order

N. O. JACKSON AND G. N. R. R.

June 12—[illegible] bales cotton T H & J M Allen—[illegible]

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS RAILROAD.

June 12—[illegible] F F Bertinet [illegible] & co—sundries to order.

LIST OF VESSELS

Cleared and Sailed for New Orleans,

JUNE 13, 1869.

NEW YORK.

Steamship Bienville, Baker.......sailed June [illegible]
Brig M W Norwood, Washburn.......loading May [illegible]
Schr C B [illegible], Moyo.......cleared May [illegible]

BOSTON.

Ship Helen Clinton, Sprague.......cleared June [illegible]

CHARLESTON.

Schr Nellie Carr, Snowman.......sailed May [illegible]

LIVERPOOL.

Steamship Alhambra, Will.......loading May [illegible]
Ship Cathedral, Birkenrun.......loading May [illegible]
Ship John Oddie, McDougall.......loading May [illegible]
Ship Crescent Smith.......loading May [illegible]
Ship [illegible].......cleared May [illegible]
Ship Hindoo, Vesman.......cleared May [illegible]
Ship Kelpie, Woodhouse.......cleared May [illegible]
Ship Martha, Oats.......sailed April [illegible]
Ship Britannia, Ker.......sailed April [illegible]
Ship Pauline David, Oste.......loading April [illegible]
Bark Esperia, Barrett.......loading Feb [illegible]
Bark Mondelo, Gale.......sailed Apr [illegible]

QUEENSTOWN.

Brig Societat, ...sailed April [illegible]

DUBLIN.

Ship Aurora, Edwards..............sailed March [illegible]

NEWPORT, WALES.

Ship E Talbot, Talbot..............sailed March 31

HAVRE.

Ship Caledonia, Carter..............sailed May [illegible]

BORDEAUX.

Ship Lisbon, Curtis.......sailed May 12
Bark Mary Ann, McKay.......sailed April [illegible]
Bark E. Williams, [illegible].......sailed April [illegible]
Bark Austin Allen, Messenger.......sailed May [illegible]

MARSEILLES.

Ship Merry South, Chase.......sailed April [illegible]
Bark Nora [illegible], [illegible].......sailed May [illegible]
Bark Harry Booth, Chase.......sailed March [illegible]

ANTWERP

Ship H V Von Paula Mesge.......sailed May [illegible]

RAILROADS, &c.

Pontchartrain Railroad.

SPRING ARRANGEMENT.

On and after THURSDAY, April 1st, the trains on this Road will leave as follows:

FROM THE CITY, NEW DEPOT.		FROM THE LAKE.	
6 o'clock A. M.		5 o'clock A. M.	
10 "		7 "	
12 " M.		9 "	
2 " P. M.		11 "	
3 "		1 " P. M.	
4 "		3 "	
5 "		4 "	
6 "		5 "	
7 "		6 "	

The Horse Car will leave the Old Depot at 4 o'clock a. m. and the Lake at 5½ o'clock a. m. On Sundays the trains will be run hourly from 6 o'clock a. m. to 8 o'clock p. m.

Fare to and from the Lake same day, 25 cents.

Fare to and from Gentilly Road, 10 cents each way.

Passengers for Gentilly must notify the Conductor prior to the departure of the train.

apl tf G. PANDELY,
General Superintendent.

General Railroad and Steamboat TICKET OFFICE,

Corner St. Charles and Common streets, (Under St. Charles Hotel.)

Passengers going to any point in the North by boat to Cairo, can purchase their Through Tickets

AT THIS OFFICE.

Tickets good by ALL BOATS, and good UNTIL USED.

Passengers that have bought their Boat Ticket to Cairo can purchase at THIS OFFICE their Railroad Ticket from Cairo to any point in the North, and can also engage Sleeping Cars—saving time, trouble and money. [mh4 3m] WM. BEDELL, Ticket Agent.

Ayer's Cathartic Pills,

For all the Purposes of a Laxative Medicine.

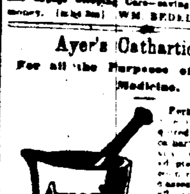

Perhaps no one medicine is so universally required by everybody as a cathartic, nor was ever any before so universally adopted into use, in every country and among all classes as this mild but efficient purgative Pill. The obvious reason is that it is a more reliable and far more effectual remedy than any other. Those who have tried it know that it cured them; those who have not, know that it cures their neighbors and friends, and all know that what it does once it does always—that it never fails through any fault or neglect of its composition. We have thousands upon thousands of certificates of their remarkable cures of the following complaints, but such cures are known in every neighborhood, and we need not publish them. Adapted to all ages and conditions in all climates; containing neither calomel or any deleterious drug, they may be taken with safety by anybody. Their sugar coating preserves them ever fresh and makes them pleasant to take, while being purely vegetable no harm can arise from their use in any quantity.

They operate by their powerful influence on the internal viscera to purify the blood and stimulate it into healthy action—remove the obstructions of the stomach, bowels, liver, and other organs of the body, restoring their irregular action to health, and by correcting, wherever they exist, such derangements as are the first origin of disease.

Minute directions are given in the wrapper on the box, for the following complaints, which these Pills rapidly cure:

For **Dyspepsia** or **Indigestion**, **Listlessness**, **Languor** and **Loss of Appetite**, they should be taken moderately to stimulate the stomach and restore its healthy tone and action.

For **Liver Complaint** and its various symptoms, **Bilious Headache**, **Sick Headache**, **Jaundice** or **Green Sickness**, **Bilious Colic** and **Bilious Fevers**, they should be judiciously taken for each case, to correct the diseased action or remove the obstructions which cause it.

For **Dysentery** or **Diarrhœa**, but one mild dose is generally required.

For **Rheumatism**, **Gout**, **Gravel**, **Palpitation of the Heart**, **Pain in the Side**, **Back** and **Loins**, they should be continuously taken, as required, to change the diseased action of the system. With such change those complaints disappear.

For **Dropsy** and **Dropsical Swellings** they should be taken in large and frequent doses to produce the effect of a drastic purge.

For **Suppression** a large dose should be taken as it produces the desired effect by sympathy.

As a **Dinner Pill**, take one or two Pills to promote digestion and relieve the stomach.

An occasional dose stimulates the stomach and bowels into healthy action, restores the appetite, and invigorates the system. Hence it is often advantageous where no serious derangement exists. One who feels tolerably well, often finds that a dose of these Pills makes him feel decidedly better, from their cleansing and renovating effect on the digestive apparatus.

DR. J. C. AYER & CO., Practical Chemists LOWELL, MASS., U. S. A.

Sold by E. J. HART & CO., WHEELOCK, FINLAY & CO., FLEMING'S PATENT MEDICINE DEPOT, New Orleans, and by all Druggists every where.

Louisiana Mutual Insurance Company.

Fifteenth Annual Statement.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement:

Total Premiums for the year ending 28th February, 1869.......$[illegible] 71

Viz: Fire Premiums.......$234,[illegible]
Marine Premiums.......147,[illegible]
River Premiums.......13[illegible]
.......$495,[illegible] 21
Return Premiums.......[illegible]
Less Unearned Premiums.......[illegible]
.......[illegible]

Net earned premiums.......$[illegible]
Losses, etc., paid
Fire Losses.......$128,[illegible]
Marine Losses.......119,[illegible] 73
River Losses.......38,[illegible]

Discount in lieu of Scrip.......[illegible]
Taxes and Internal Revenue.......[illegible]
Expenses, Reinsurance, etc., less discount.......18,494 [illegible]
Six per cent. interest on outstanding Scrip to 1st March, 1869.......31,[illegible]
.......[illegible]

Net profit.......$[illegible]

ASSETS.

Invested in Real Estate.......$ [illegible]
" Mortgage on Real Estate.......[illegible]
" City and other Bonds.......[illegible]
" Bank and other Stocks.......[illegible]
" Scrip of Insurance Co's.......[illegible]
Loaned on Pledges.......[illegible]
Bills Receivable.......[illegible]
Premiums in course of Collection.......[illegible]
Cash on hand.......[illegible]

.......$[illegible]

The above statement is a just true and correct transcript from the books of the Company.

CHAS. BRIGGS, President.
J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 17th day of March, 1869.

P. C. CUVELLIER, Notary Public.

The Board of Trustees have resolved to declare a Scrip Dividend of Forty per cent. on the net earned participating premiums for the year expiring 28th February, 1869, for which certificates will be issued on and after the 1st day of June next.

Thirty per cent. of the scrip certificates issued for the year 1861 will be redeemed, also six per cent. interest on outstanding certificates of [illegible] on and after the second Monday of May, [illegible] are thereof or their legal representatives.

CHAS. BRIGGS, President.
ANT. CARRIERE, Vice President.

TRUSTEES.

Charles Briggs	A. Lanaux,
Ant. Carriere,	Frank Williams,
Geo. A. Fosdick	Thomas Sykes,
E. Brugier,	John Thornhill,
Chas. Lafitte,	Jno. S. Walls,
P. Anderson,	George Foster,
Alfred Kearny,	Andrew Stewart,
A. Frerichs,	L. B. Pottier,
Geo. W. Dunbar	R. Pinaglio,
E. F. [illegible]meyer,	Rudolph Goeg,
Geo. W. Hynson,	H. F. Given,
Arch'd Montgomery,	W. C. Black,
Henry J. Voss,	Geo. G. Garner,
E. Marquese,	Thos. H. Hunt,
Chas Weisbaar,	Chs. Heaund,
A. R. Montgomery,	G. Carriere,
mh19 1md&tf	S. S. Howard.

Southern Manufactory,

JOHN NORWOOD,

MANUFACTURER OF AND DEALER IN
BOOTS AND SHOES,
180 Canal street, near Dryades,
NEW ORLEANS.

Ladies', Gentlemen and Children's measures promptly attended to. ap11 ly

E. HEATH,

DEALER IN

UPHOLSTERERS' MATERIALS, WALL PAPER AND CURTAIN GOODS,

No. 99..........Camp Street..........No. 99

WINDOW SHADES, CORNICES, FRINGES GIMPS, CORDS, TASSELS, DAMASKS, BROCATELLES, TERRIES, PLUSHES, CHINTZ, DIMITY, and STRIPES for Slip Covers, HOLLANDS, ENAMELLED and HAIR CLOTH, CANE SEATING, BURLAPS, TICKINGS, WEBBING, MOSS, CURLED HAIR, SOFA, CHAIR and MATTRESS SPRINGS, MATTRESSES and BOLSTERS, TWINE, WIRE GAUZE, PICTURES, PICTURE FRAMES, MOULDINGS, MIRROR PLATES and FRAMES, &c., &c., &c.
ap25 to jy16

F. GONTHIER

Has removed his

TAILORING ESTABLISHMENT

—TO—

143..........Gravier Street..........143

Where he is prepared to receive his old customers, and attend to their orders at reduced prices. ap[illegible] 3m

$40---$45---$50

WILL BUY A WILSON LOCK STITCH FAMILY SEWING MACHINE,

—At—

No. 6 Baronne Street.

For Simplicity, Durability and Beauty, it stands without a rival.

Twenty five Dollars cheaper than any other first-class Machine.

Agents Wanted throughout the South. Address R. W. ENGLE, Glass Box 697, N. O. mg16 lm